

*des Princes &c.* Decemb. 1715. 413  
tions, à ce nous mouvans; Nous avons audé  
Sr. Crozat, de l'avis de nôtre très cher & très-  
aimé Oncle le Duc d'Orleans Regent, des Prin-  
ces de nôtre Sang, des Cardinaux, Prelats,  
Commandeurs & Officiers desdits Ordres, étans  
prés de nôtre Personne, donné & octroyé par  
ces présentes signées de nôtre main, l'Etat &  
Office de Commandeur & Grand Tresorier des-  
dits Ordres, &c.

XII. Comme le feu Roi n'avoit point dis-  
posé de la Charge de Lieutenant Général  
de Provence vaquante par la mort du Com-  
te de Grignan, le nouveau Roi en a pourvu  
Mr. le Marquis de Simiane, premier Gen-  
tilhomme de la Chambre de Mr. le Duc  
d'Orleans; Mr. le Comte de Simiane fut en  
même tems honoré de la Charge de pre-  
mier Ecuyer de MADAME.

Le Gouvernement de Nîmes, qui vaut,  
dit-on, douze mille livres de rente, a été  
donné au Comte de l'Espagne, fils de Mr.  
le Duc de Guiche.

XIII. Il a paru dans le public, tant à Pa-  
ris que dans les Païs étrangers, un impré-  
mé, datté du premier Octobre, dont voyez  
ci la copie, pour ceux qui ne l'ont pas vu  
ailleurs.

## S I R E ,

**L**Es Princes de la Maison de Courtenay,  
ayant l'honneur de descendre par mâles le-  
gitimes de Pierre de France, Seigneur de Cour-  
tenay, fils puîné du Roi Louis VI. du nom,  
dit le Gros, doivent sous la protection de Vô-  
tre Majesté, & par un effet de sa justice jouir

*Mr de Si-  
miane est  
fait Lieute-  
nant Géné-  
ral de Pro-  
vence.*

*Nouveau  
Gouverneur  
de Nîmes.*

*Représenta-  
tion faite  
par Mrs. de  
Courtenay.*